

MOTION VISANT A METTRE EN PLACE UN PLAN TRANSVERSAL POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA MONOPARENTALITE

Motion déposée par Alessandro Zappala, chef de groupe de la Liste du Bourgmestre

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE D'EVERE,

Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale compte sur son territoire un nombre très important de familles monoparentales, près de 67.000 ménages monoparentaux (Statbel 2023) ce qui représente près de 12% de l'ensemble des ménages bruxellois¹ ;

Considérant qu'à la tête de ces familles, se trouvent pour la toute grande majorité (86 %), des femmes² ;

Considérant que le pourcentage de familles monoparentales à Evere est supérieur aux moyennes régionales, et atteint 12.7% des ménages en 2022 (chiffres Ibsa) ;

Considérant que les familles monoparentales sont confrontées à de nombreuses difficultés et supportent souvent seules l'ensemble de la charge mentale, financière et quotidienne du foyer, y compris la prise en charge des enfants³ ;

Considérant les combats administratifs ou judiciaires liés à l'entrée en situation de monoparentalité et à la reconnaissance de leurs droits ;

Considérant les conséquences de la monoparentalité qui s'apprécie à différents niveaux : l'image renvoyée au regard des normes de genre, du risque de pauvreté, de la violence intrafamiliale, du bien-être des enfants, de la santé mentale et physique, de l'isolement social, de l'accès au logement, de la formation, de l'emploi/la recherche d'emploi/le maintien à l'emploi, des places d'accueil pour les enfants, de l'école, de l'accès aux sports, loisirs et culture, de l'accès à l'information et aux droits, de l'organisation du quotidien, de la gestion de la parentalité ;

Considérant le plan régional monoparentalité du 16 juillet 2021, où le rôle des pouvoirs locaux a maintes fois été souligné ;

Considérant que les communes et CPAS ont, en tant qu'acteurs de première ligne, un rôle particulier à jouer dans le contact et la prise en compte de la réalité spécifique des publics qui n'ont pas accès aux droits ;

¹ https://equal.brussels/wp-content/uploads/2021/07/Plan_Mono_FR.pdf

² Source: <http://ibsa.brussels/themes/population/menages>

³ <https://liguedesfamilles.be/article/familles-monoparentales-et-logement>

Considérant que les communes sont les dispensaires d'une quantité importante de services de proximité (enseignement communal, crèches communales, aide sociale, accueil extra-scolaire, sport, culture) dont l'accès aux familles monoparentales doit être garanti ;

Considérant que le Service Egalité des Chances de la Commune d'Evere participe activement à un groupe de travail sur la monoparentalité organisé par Bruxelles Pouvoirs Locaux qui permet de recenser toutes les bonnes pratiques existantes de soutien à la monoparentalité ;

Considérant que différentes communes dont celle d'Evere ont d'ailleurs déjà franchi le pas, depuis 2020, en initiant des actions de sensibilisation et des ateliers pour les familles monoparentales ;

Considérant qu'en mars 2020, le Service Egalité des Chances de la Commune d'Evere a répondu à un appel à projet de la Région exclusivement orienté sur le thème de la monoparentalité et que, par le subside octroyé, deux rencontres/ateliers ont pu être mis en place, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, pour les parents solos accompagnés de leurs enfants de 3 à 10 ans :

- Une dizaine de familles éveroises ont participé aux ateliers des parents d'un côté, animés par une psychothérapeute, et des enfants et animateurs de l'autre côté. Tout au long de ce programme, un projet photo explorant divers aspects de la monoparentalité (stéréotype de genre, discrimination, inégalité, ...) a également été réalisé. La photographie était utilisée comme instrument pour faciliter le dialogue et ouvrir un espace de réflexion sur les différentes dimensions de la monoparentalité. Ce projet s'est clôturé par une exposition dans l'espace Delahaut de la Maison communale.

Le concept original du projet dont le but était la création d'un espace d'échange libre et de partage entouré de professionnel.le.s, a prouvé le besoin et l'utilité de ce genre de structure pour valoriser les expériences et surmonter les défis communs auxquels font face plus d'un dixième des familles bruxelloises et ainsi permettre aux familles monoparentales via des échanges et avec l'aide des professionnel.le.s d'accéder plus facilement à l'information en matière de monoparentalité, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers des services d'aide et enfin, la confiance en soi.

Considérant qu'en mai 2023, le Service Egalité des Chances de la Commune d'Evere a répondu à un nouvel appel à projet de la Région dans le domaine de la monoparentalité en proposant un cycle de 10 séances rencontres/ateliers sur ce thème :

- Projet « Parents solos, des héros ! » : Entre les 01.09.2023 et 30.06.2024, les services communaux Egalité des chances et Jeunesse collaboreront à l'organisation d'un atelier par mois pour les parents des familles monoparentales accompagnés de leurs enfants (de 3 à 12 ans).

Les sujets seront variés : l'aspect psychologique pour gérer une famille seul.e, prendre soin de soi, l'accès au monde du travail quand on est seul.e, animation ludique pour les

enfants afin de favoriser l'instauration d'une culture de l'égalité et de respect, participation à une excursion, ...

Clôture du projet par une publication reprenant ce que la Commune d'Evere propose comme avantages pouvant convenir aux parents solos : chèques vétérinaires, activités sportives et bourse des sports, activités au MBMA, musée, loisirs, ...

Considérant que le CPAS d'Evere a intégré le projet fédéral « MIRIAM » et obtenu un subside pour mettre en place à un suivi individualisé intensif autour des mamans solo en situation d'exclusion et/ou d'isolement social ;

Considérant l'information donnée via le site parentsolo.brussels mais qu'internet ne peut demeurer le seul canal pour porter cette information aux familles monoparentales ;

Considérant que la fracture numérique est une réalité en Région de Bruxelles-Capitale comme dans l'ensemble de la Belgique et que les familles monoparentales seraient singulièrement touchées par ce phénomène ;

Considérant que la diffusion d'information au format papier ou par des structures décentralisées permettra de toucher le public-cible de façon très large, et de pallier l'exclusion d'une partie de celui-ci due à la fracture numérique ;

Considérant que, dans le cadre du plan monoparentalité, la Région va soutenir la création d'une boîte à outils à destination du personnel communal, des CPAS et des acteurs de première ligne ;

Considérant qu'il est important de mettre en place un guide pratique à l'usage du personnel communal et des acteurs de première ligne (à titre d'exemple : assistant.e.s sociaux des CPAS, acteur. trice.s locaux de l'aide au logement, animateur.trice.s de maisons de jeunes, personnel de maisons médicales, etc.) dans leur tâche de soutien aux personnes qui ne font pas appel aux droits sociaux en ce inclus les familles monoparentales ;

Considérant qu'il est important de partager les bonnes pratiques sur les publics du non-recours (et entre autres des familles monoparentales) des CPAS ou les pratiques plus générales de soutien à la parentalité qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les familles monoparentales dans l'objectif d'acquisition d'une vision transversale de cette thématique ;

Considérant la sensibilité que démontre notre commune à travers différentes actions qui ont déjà été mises en place, il serait important de les pérenniser et centraliser au sein d'un plan transversal sur l'ensemble des compétences communales dans son plan triennal, en concertation étroite avec les secteurs clés et le CPAS.

Eu égard aux considérations ci-dessus, le Conseil Communal d'Evere décide :

1. De mettre en place un plan transversal sur l'ensemble des compétences communales pour une meilleure prise en compte de la monoparentalité via des actions concrètes, et de le décliner au sein de son futur plan triennal ;

2. D'opérer une centralisation d'informations, d'outils, pour identifier les publics qui n'ont pas recours à leurs droits, en ce inclus les familles monoparentales afin de réorienter et surtout accompagner ces différents publics de la meilleure manière possible ;
3. De mettre en place des campagnes de sensibilisation ou des points de relais au niveau des quartiers pour informer ces familles sur les services et aides que la Commune et le CPAS peuvent fournir ;
4. De favoriser la sensibilisation et la formation des agents de notre commune / CPAS et acteurs de première ligne sur les spécificités de ce public cible ;
5. De mettre en place des actions de sensibilisation ciblées sur les familles monoparentales dans les crèches, halte-garderie, maisons de quartier et écoles communales ;
6. De soutenir la mise à l'emploi des personnes en situation de monoparentalité ;
7. De renforcer le soutien aux enfants dans les activités sociales, culturelles, sportives, afin de permettre au parent solo de jouir d'un temps de loisir pour soi (activités pour adultes avec gardes d'enfants intégrées, activités pour parent et enfant en parallèle, coin jeux pour enfants, etc.) ;
8. De poursuivre la réflexion collective et l'émulation d'actions innovantes au sein de notre commune via des rencontres avec ces parents et les acteurs de terrain.